

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGÉRIE — TUNISIE
Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.

Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et RÉDACTION :

au Secrétariat du Gouvernement.

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**ECHOS ET NOUVELLES :**

Les Grands Concerts de Monte Carlo.

VARIÉTÉS :

On peut calmer les courants de l'Océan.

ÉTUDES HISTORIQUES :

Le Théâtre dans la Principauté de Monaco depuis le dix-septième siècle. (Suite.)

ÉCHOS & NOUVELLES

Les Grands Concerts ont repris possession de la salle du Théâtre de Monte Carlo, dimanche dernier, préludant, en quelque sorte, à la Saison prochaine.

L'assistance, nombreuse et choisie, a prouvé, par son empressement, l'intérêt que les hôtes de la Principauté portent à ces concerts dont la renommée est universellement répandue.

VARIÉTÉS

On peut calmer les courants de l'Océan

En dépit des énormes blocs irréguliers de pierre rude qui protègent leur base contre l'assaut des lames furieuses, les jetées, les môles et d'une façon générale tous les ouvrages avancés des ports sont exposés à des détériorations rapides quand la mer vient les battre, au cours des tempêtes violentes.

On a proposé, pour assurer leur protection et par conséquent pour prolonger la durée normale de leur service, des systèmes nombreux autant que variés, sur l'efficacité desquels il faut bien dire que les ingénieurs navals sont loin de s'accorder. Un Américain, M. Brasher, vient d'en expérimenter un nouveau, fondé sur un principe très curieux et qui, appliqué depuis plusieurs années le long de la côte de New-Jersey, a donné à l'usage les résultats les plus satisfaisants. La Standard Oil Company vient de l'employer à son tour pour protéger les travaux qu'elle a fait effectuer à El Segundo (Californie) et que l'état de la mer venait souvent interrompre pendant de longues semaines. Cette Société avait entrepris de construire un appontement long de 1.250 mètres et destiné à permettre l'embarquement direct des pétroles provenant des puits californiens ; trois fois, l'ouvrage avait été en partie détruit par les vagues ; au début de 1915 notamment, la mer en avait enlevé plus de 600 mètres et le reste paraissait être en grand danger. C'est alors que M. Brasher, consulté, proposa d'avoir recours à son système de protection et dès qu'il a pu l'appliquer, les travaux se sont poursuivis sans difficulté aucune.

Le dispositif établi à El Segundo reproduit celui qui est installé à New-Jersey. Sur le rivage, dans un abri clos, est placé un moteur à pétrole actionnant la pompe d'un compresseur d'air. Celui-ci est en communication avec un tuyautage robuste qui vient déboucher dans une rampe horizontale, placée à une cinquantaine de mètres du pied de l'ouvrage dont elle suit et épouse pour ainsi dire la direction générale. Cette rampe porte, de deux en deux mètres, des crépines, percées de petits trous ; elle

est assise sur le fond à un niveau que les eaux n'atteignent pas à marée basse et solidement maintenue en place par un ancrage de piquets de fer, logés au besoin dans une petite fondation en béton armé. A marée haute, elle est donc complètement recouverte par le flot.

Dès que l'agitation des lames est assez forte pour menacer de devenir dangereuse, on met en action la pompe du compresseur. L'air comprimé est ainsi envoyé dans le tuyautage et, de là, dans la rampe horizontale d'où il s'échappe en bouillonnant par les petits orifices des crépines. Il se produit ainsi, à 50 mètres en avant du pied de l'ouvrage dont il faut assurer la défense, une nappe verticale de bulles d'air qui sont intimement mélangées à l'eau et, pour ainsi dire, « émulsionnées » en elle ; il n'en faut pas davantage pour briser le mouvement en avant des vagues, et opposer à leur progression un obstacle infranchissable.

ÉTUDES HISTORIQUES

LE THÉÂTRE DANS LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

depuis le XVII^e siècle.

Suite (1)

Quelques sonates figurent à l'inventaire. Mentionnons des « Sonates pour la Chambre » de Somis, imprimées à Amsterdam, et une série d'autres du marquis Macarani, un noble compositeur familial du palais princier, dont l'œuvre nous permet d'établir une relation entre cette histoire de l'Opéra à Monaco et l'origine de l'Opéra de Nice.

Ce marquis Macarani, d'une ancienne famille de Toscane, était fort lié avec le marquis Doria, de Gènes, cousin du prince Antoine. C'est le marquis Doria qui le fit venir à Monaco.

Cela est indiqué dans la Correspondance du Prince, où nous trouvons, à la date du 13 janvier 1712, une lettre au marquis Doria, dont voici un passage : « Mon cher Cousin, M. Macarani ne sera jamais si tost ici que je le voudray par la tendre considération que j'ay pour lui. — Nous continuons à trouver dans nos représentations tout le plaisir qu'on peut en attendre. »

Le 27 janvier, le Prince écrit de nouveau au marquis Doria pour l'informer que Macarani était arrivé à Monaco.

Ce compositeur devint ainsi l'hôte du Prince. Il trouva à Nice des parents dont l'un, Etienne Alli Macarani, avait épousé Marie-Lucrece Lascaris (décédée en 1726) (2), fille du baron Lascaris, qui occupait une position officielle importante à côté du gouverneur du comté de Nice, qui était alors le marquis de Foschieri.

(1) Voir les numéros du *Journal de Monaco* des 7, 21, 28 décembre 1915, 4, 11, 25 janvier, 1, 8 février, 21, 28 mars, 11 avril 1916 et suivants.

(2) Voir le Nobiliaire Niçois par M. le comte de Orestis de Castelnuovo.

Dans la Correspondance du prince Antoine nous trouvons diverses lettres adressées soit au baron Lascaris, soit à son gendre, pour régler des questions politiques ou militaires provenant de la frontière des deux pays. M^{me} la marquise Macarani fit même demander au Prince par son mari la grâce d'un soldat déserteur auquel « elle s'intéressait » (26 janvier 1725).

La famille Macarani, par son alliance avec les Lascaris, devint propriétaire de vastes domaines, particulièrement de terrains sis à Nice au bord de la mer, entre les anciens remparts de la marine transformés en terrasses et l'embouchure du Paillon. En 1778, le descendant des Macarani, Claude, qui avait conservé le goût des arts comme un caractère de famille, donna une partie de ce terrain pour servir à la fondation d'un théâtre, dont Nice était encore dépourvue. Appelé d'abord : *Théâtre Macarani*, modifié à travers les âges, mais conservé sur son emplacement primitif, il est devenu l'Opéra actuel.

Le compositeur que le Prince avait attiré chez lui et dont il possédait les œuvres, rattache ainsi l'activité musicale dont le Palais de Monaco fut alors le centre à la fondation de l'Opéra de Nice.

* * *

Les compositeurs italiens tenaient une belle place dans la bibliothèque musicale d'Antoine I^{er}.

A l'âge de dix-huit ans, en 1679, le Prince avait fait un voyage en Italie et il s'était arrêté à Bologne, séduit par les représentations de l'Opéra de cette ville, qui était alors un centre artistique important.

M. Gustave Saige, qui a publié le *Journal de ce voyage*, dit à ce propos :

« Le prince Antoine qui devait, si peu d'années après, devenir l'ami de Lulli, en faire son commensal à sa maison de Bagneux, et s'honorer, plus tard, d'être le légataire de la canne d'orchestre du célèbre musicien, c'est à peine s'il laisse entendre, plutôt qu'il ne le dit, la cause de son arrêt de huit jours à Bologne, alors le centre le plus brillant de l'art lyrique en Italie. Deux lignes lui suffirent pour exprimer l'impression qu'il ressentit des représentations de l'Opéra de cette ville, dont on trouve la trace dans ses souvenirs de l'âge mûr et dans sa correspondance musicale : « L'Opéra, dit-il, où sont les voix des « Signora Margarita Salicola et Teresa Rossi. — « Gioseppin de Bavière, le premier musicien de « l'Italie, était à Bologne passant. » Et c'est tout. — Il est pourtant permis de voir dans cet incident l'origine de ce goût pour la musique qui fut, pour le prince Antoine, la plus constante passion de sa vie. » (G. SAIGE, *Glanes d'Archives*, p. 140.)

(A suivre)

PHILIPPE CASIMIR.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Antoine Blanc, soussigné, suppléant pendant la guerre M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, actuellement mobilisé, les vingt-sept juillet et douze août mil neuf cent seize, dont expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le premier septembre mil neuf cent seize, volume 134, n° 8, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

MM. Pierre-François GASTAUD et Michel-Lazare GASTAUD, frères, quincailleurs, demeurant à la Condamine, Principauté de Monaco, rue Grimaldi, n° 7, ont acquis : De M^{me} Joséphine - Madeleine - Françoise - Clarisse ADRÉANI, rentière, demeurant à Vintimille (Italie), rue de Rome, n° 20, veuve non remariée de M. Jean-Venant-Laure DAVIGO,

Un immeuble situé à la Condamine, Principauté de Monaco, à l'angle de l'avenue du Port et de la rue Saige, consistant en un terrain d'une superficie de six cent quarante-deux mètres carrés, vingt-deux décimètres carrés, sur lequel existe un grand bâtiment de construction légère où s'exploitait antrefois un établissement dit « Théâtre des Variétés » et actuellement à usage d'entrepôt ; ledit immeuble porté au plan cadastral sous le n° 325 p. de la section B, confine : au midi, l'avenue du Port ; au levant, la rue Saige ; au couchant, M. Isnard ; et au nord, à un passage de deux mètres de largeur sur lequel l'immeuble vendu a un droit de passage.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de Cent cinq mille francs, ci. ... 105.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire suppléé.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le cinq septembre mil neuf cent seize.

Signé : A. BLANC.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Antoine Blanc, soussigné, suppléant pendant la guerre M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, actuellement mobilisé, le dix-huit août mil neuf cent seize, dont une expédition transcrite au bureau des hypothèques de Monaco le premier septembre mil neuf cent seize, volume 134, n° 7, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe Général des Tribunaux de la Principauté de Monaco,

M. Georges SANGIORGIO, négociant en vins, demeurant à Monaco, rue de Lorraine, n° 5, a acquis :

De : 1° M. Charles LEFRANC fils, représentant de commerce, demeurant à Nice, boulevard Victor-Hugo, n° 5 ; — 2° M^{lle} Clémentine-Claire-Joséphine-Marie LEFRANC, célibataire majeure, sans profession ; — 3° et M. Georges LEFRANC, imprimeur, ces deux derniers demeurant ensemble à Nice, avenue Mirabeau, n° 3,

Une maison située à la Condamine, Principauté de Monaco, rue Albert, n° 11, élevée sur sous-sol d'un rez-de-chaussée, deux étages et mansardes, connue sous la dénomination de « Hôtel des Rives d'Or », ensemble le terrain sur lequel elle repose et qui l'entoure, d'une contenance de six cent sept mètres carrés vingt-quatre décimètres carrés, le tout cadastré sous les numéros 83 et 84 de la section B, confinant : au midi, la rue Albert ; au nord, M^{me} veuve Bellando ; à l'est, la rue Louis ; et à l'ouest, les hoirs Blanchi.

Cette acquisition a eu lieu, moyennant le prix principal de Quatre-vingt-trois mille francs, ci. ... 83.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par

les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire suppléé.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre sur l'immeuble vendu des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le cinq septembre mil neuf cent seize.

(Signé :) A. BLANC

PREMIER AVIS

M. Louis BELTRAME ayant acquis de M. Louis ORSI le fonds de commerce de glacier-l. monadier, situé sur la place d'Armes, à la Condamine, faire opposition, s'il y a lieu, chez l'acquéreur, rue de Millo, 16, dans le délai de dix jours à compter de la date de la 2^e publication.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Etablissements Frigorifiques de Monaco.

AVIS

Messieurs les porteurs d'Obligations de la Société Nouvelle de la Brasserie de Monaco sont informés que le coupon 10 des Obligations sera mis en paiement à partir du 5 septembre 1916, au siège social de la Société, avenue de Fontvieille.

La caisse sera ouverte, à cet effet, tous les vendredis, de 10 h. à midi et de 2 h. à 4 h.

Le Conseil d'administration.

BAINS DE MER DE MONACO PLAGE DE LARVOTTO

Etablissement ouvert tous les jours
de 7 h. du matin à midi et de 3 à 6 h. $\frac{1}{2}$ du soir

LEÇONS DE NATATION
DOUCHES (jet ou pluie)
MASSAGE (manuel et électrique)

Un service de Car-automobile
dessert l'Etablissement
et part toutes les demi-heures
de la place du Casino

ASSURANCES

Incendie - Vie - Accidents - Vol

CARLÈS & PERUGGIA

Direction : Place Cassini, NICE

L'Abeille

Compagnie anonyme d'assurances à prime fixe, contre l'incendie.

La Foncière

LA C^e LYONNAISE
D'ASSURANCES MARITIMES
RÉUNIES.

Comp^e d'assurances contre les risques de transports par terre et par mer. Assurances maritimes, transports-valeurs. Assur. contre les risques de séjour et de voyages dans le monde entier. Assurances contre le vol.

La Préservatrice

C^e Assurances contre les accidents de toute nature : automobiles, chevaux et voitures, avions, fêtes publiques, tirs, feux d'artifice. Responsabilité civile des entrepreneurs. Bris des glaces.

Agent pour la Principauté de Monaco et Beausoleil

J.-B. FARAUT { 1, place d'Armes, Condamine
et
Villa Le Vallonnel, Beausoleil.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1916.

BULLETIN

DES

OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 septembre 1915. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.428, 46.429, 46.430.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 septembre 1915. Un Cinquième d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 52.712.

Exploit de M^e Vialon, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 8 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 46.018 et 52.961.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 octobre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 10.216 et 43.232, et deux Obligations de la même Société portant les n° 33.548 et 33.549.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 6 novembre 1915. Vingt et une Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 2.196, 11.505, 12.633, 15.217, 15.691, 15.692, 15.886, 24.759, 24.305, 9.747, 29.950, 38.922, 42.418, 51.558, 54.720, 29.467, 30.550, 34.008, 35.929, 36.036, 36.440.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 9 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.259 et 41.260.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 16 novembre 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 44.620 et 53.447.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 25 novembre 1915. Deux Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 26.387 et 26.388.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 11 décembre 1915. Dix-huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.755 à 11.764 inclus et 102.732 à 102.739 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 février 1916. Quinze Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 897, 5.306, 7.231, 20.697, 20.698, 20.699, 20.700, 31.118, 38.151, 43.607, 50.640 à 50.644 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 22 avril 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le numéro 39.806.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, substituant M^e Vialon, huissier à Monaco, en date du 10 mai 1915. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 17.700 et 47.887.

Exploit de M^e Vialon, huissier à Monaco, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 13 mai 1916. Dix Cinquièmes d'Actions de 100 francs chacun, de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les numéros 19.907, 23.259, 30.415, 30.422, 30.423, 35.975, 40.987, 45.870, 48.058, 82.833.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 23 mai 1916. Une Action entière de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 43.178.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 3 juin 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 19.985.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 5 juin 1916. Deux Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 11.287 et 17.628.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 1^{er} juillet 1916. Une Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant le n° 53.397.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 1^{er} juillet 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 41.775, 46.393 à 46.396 inclus.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 4 juillet 1916. Deux cinquièmes d'action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 31.879 et 84.716.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, du 7 juillet 1916. Trois Cinquièmes d'Action de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 32.117, 36.617 et 36.090.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 28 juillet 1915. Huit Obligations de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 102.698 à 102.705.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 12 août 1916. Quatre Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 5.326, 6.202, 49.137 et 38.858.

Exploit de M^e Vialon, huissier, substitué par M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 26 août 1916. Cinq Cinquièmes d'Actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.125, 36.744, 52.090, 11.267, 50.720.

Mainlevées d'opposition.

Exploit de M^e Blanchy, huissier à Monaco, en date du 18 juillet 1916. Dix Obligations 4% de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Etrangers de Monaco, portant les n° 29.773 à 29.776 inclus, 43.952, 43.953, 48.065 à 48.068 inclus.

Titres frappés de déchéance.

Néant.